



Consultation pré-budgétaire

Préparé à l'attention du  
ministre des Finances

Saint-Antoine, Nouveau-Brunswick  
Octobre 2009

Les priorités du CÉNB :

- **le Plan d'action pour l'autosuffisance du nord du Nouveau-Brunswick;**
- **l'équilibre budgétaire;**
- **le développement total de la province.**

### **Le Plan d'action pour l'autosuffisance du nord du Nouveau-Brunswick**

Le CÉNB préconise des mesures fiscales visant spécifiquement la région du Nord de la province pour appuyer le Plan d'action pour l'autosuffisance du nord du Nouveau-Brunswick. Entre autres, il appuierait des initiatives telles que :

- Établissement d'un taux d'imposition éliminé pour les petites et moyennes entreprises, avec un plafond d'admissibilité au taux de l'IRC applicable à la petite entreprise de 500 000 \$;
- Établissement d'un crédit d'impôt remboursable à l'investissement technologique axé sur l'augmentation de la productivité et les capacités d'exportation;
- Augmentation du pourcentage de la bonification provinciale au programme fédéral de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental à 40 %;
- Mise en place d'incitatifs financiers et fiscaux qui contribuent à une participation accrue de la main-d'œuvre à des activités de formation continue;
- Élimination de la taxe foncière sur le premier 200 000 \$ d'évaluation foncière pour les entreprises;
- Augmentation du montant personnel du taux de base pour les particuliers dans le but de pallier aux dépenses accrues de déplacement, de garde d'enfants, et autres, reliés au contexte rural dans le Nord.
- Mise en place d'une initiative spécifique d'accroissement de la population et de développement de la main-d'œuvre;

### **Préoccupation**

Le Plan d'action pour l'autosuffisance du nord du Nouveau-Brunswick se veut une démarche immédiate et à court terme. La nécessité d'un plan de développement économique à long terme pour le Nord et les régions à l'extérieur des grands centres et de leur zone d'influence est reconnue par le gouvernement et nous nous attendons à ce qu'un tel plan suive en janvier 2010. Il est essentiel que la nouvelle Agence de développement économique pour le Nord s'inscrive dans cette stratégie. Toutefois, le gouvernement déposera un budget le 1<sup>er</sup> décembre qui fait en

sorte que le budget sera connu avant que la stratégie ne soit développée. Le CÉNB a des inquiétudes en ce qui concerne la gestion cette situation.

### **L'équilibre budgétaire**

Le CÉNB est d'avis que l'accélération des investissements dans les infrastructures et les fonds additionnels qui ont été accordés en vertu du budget en capital étaient nécessaires compte tenu de la situation économique. Il était raisonnable dans le contexte, de prévoir des déficits budgétaires dans le but de continuer à stimuler une économie ralentissant. Les déficits encourus ne peuvent cependant pas demeurer à long terme. Un plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire doit faire partie des priorités du gouvernement et l'objectif doit être atteint d'ici 3 à 5 ans.

De plus, le budget qui devait normalement être présenté en mars 2010, le sera au lieu en décembre 2009. Si le budget qui le suit arrive en temps ordinaire, soit en mars 2011, il s'ensuivra que les Néo-Brunswickois seront sans nouvelles budgétaires pour la prochaine année et demie, ce que nous considérons inacceptable, surtout dans le contexte économique incertain qui prévaut.

Étant donné le contexte économique et la situation budgétaire, le CÉNB exhorte le gouvernement provincial à rendre des comptes à la population aux six mois pour la durée du plan de rétablissement.

### **Le développement total de la province**

La réforme fiscale récente a été effectuée dans le but d'assurer un climat économique encourageant la productivité et la compétitivité de nos entreprises. Il faut continuer dans cette direction et encourager l'innovation, l'exportation et les échanges commerciaux interprovinciaux.

Afin d'encourager et de stimuler davantage un tel climat pour le développement économique de toute la province, le CÉNB propose les options qui suivent :

- maintenir un taux d'imposition sur le revenu des PME compétitif, préférablement plus bas que celui des provinces avoisinantes et que ceux des grandes provinces plus attirantes aux investisseurs;
- continuer d'améliorer le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Un crédit utilisé par les PME francophones et qui stimule la croissance et la compétitivité;

- maintenir le plafond d'admissibilité à 500 000 \$ pour permettre aux PME de croître confortablement;
- instaurer des crédits d'impôt ciblés et remboursables qui appuient la hausse de la productivité, la croissance des exportations, la formation de la main-d'œuvre et l'efficacité énergétique; et pour les entreprises pour qui un crédit d'impôt n'a pas encore d'impact, instaurer des programmes de subventions pour atteindre ces mêmes objectifs;
- appuyer l'expansion des entreprises axées sur les exportations en leur fournissant une assurance de prêts ou des programmes de fonds de réserve pour prêts pour les établissements financiers conventionnels qui seraient prêts à prêter des fonds pour des projets de grande envergure et que l'on juge stratégiques;
- assurer que les programmes soient accessibles au plus grand nombre d'entreprises possible et non seulement à certains secteurs.

Le CÉNB insiste sur le fait que nous devons tenir compte des PME, et de leur contribution, à l'économie provinciale. Dans l'ensemble de la province, avant les événements qui ont conduit à la période de récession, les tendances étaient vers la diminution du taux de chômage et l'augmentation de l'activité et du taux d'emploi. Ces tendances se montraient en dépit des pertes sérieuses d'emplois attribuables à la fermeture d'entreprises importantes. Les emplois créés étaient en grande majorité des emplois à temps plein au sein de PME.

En encouragement à l'entrepreneuriat, le CÉNB incite le gouvernement provincial à appuyer la proposition du gouvernement fédéral de donner accès aux travailleurs autonomes à des prestations pour congé de maternité et parental. Les femmes créent présentement 4 entreprises sur 5 au Canada, et ne devraient pas avoir à choisir, ni plus que les hommes, entre l'entrepreneuriat et la famille.

Dans le contexte d'un Plan d'action pour l'autosuffisance du Nord et du développement total, le CÉNB considère les efforts mis aux initiatives visant la croissance des entreprises et l'augmentation de la richesse toute aussi importantes que ceux visant le maintien et l'augmentation du nombre d'emplois. Dans le contexte d'aujourd'hui où la première préoccupation des entreprises est l'accès à la main-d'œuvre qualifiée, il est peut-être plus important de créer 10 emplois payant 60 000 \$ que d'en créer 30 à 20 000 \$.

Le CÉNB souhaite voir un budget dont les investissements favorisent des plans stratégiques misant le développement économique total et englobant plusieurs ministères travaillant hors silos à des objectifs communs. Trop souvent, les montants déboursés par le gouvernement ne sont pas investis stratégiquement. Il faut aller au-delà des objectifs particuliers des ministères pour en dégager le potentiel économique et les retombées possibles sur le développement total de la province.

Par exemple,

- l'utilisation du régime fiscal pour appuyer le Plan d'action pour l'autosuffisance du Nord du Nouveau-Brunswick;
- l'utilisation des objectifs d'Énergie NB visant les projets d'énergie renouvelable comme moyen de créer des retombées économiques en régions;
- la mise en place d'objectifs spécifiques de productivité pour les forêts de la couronne avec budget à l'appui.

Il ne s'agit pas nécessairement de mettre plus d'argent ou de trouver le montant idéal à investir, mais d'investir avec des objectifs précis qui s'échelonnent dans le temps et qui permettent un suivi réaliste de la progression d'un plan global de développement économique.